

Zeitschrift:	Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber:	Schweizer Hotelier-Verein
Band:	39 (1930)
Heft:	32
Artikel:	Le projet de loi cantonale valaisanne sur la durée du travail
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-541232

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Collecte du 1er août

D'après les informations parues dans les journaux, la Fête nationale a été partout dignement célébrée, tout particulièrement peut-être dans nos stations climatiques et balnéaires. Comme à l'ordinaire les hôtels, spécialement dans les centres d'étrangers en montagne, ont généralement prêté leur concours aux organisateurs de la collecte nationale, faite cette année en faveur des écoles suisses à l'étranger. Le Comité de la Fête nationale leur est reconnaissant d'avoir ainsi appuyé cette belle œuvre patriotique; il se plaît à reconnaître que c'est à la collaboration de l'hôtellerie que sont dus en bonne partie les beaux résultats des collectes des dernières années.

Maintenant il s'agit de procéder au règlement des comptes. Nous rappelons ce que nous avons dit à ce sujet dans notre précédent numéro et nous prions les hôtels de liquider cette affaire le plus tôt possible. Les montants reçus doivent être envoyés directement au Comité de la Fête nationale à Zurich (compte de chèques postaux VIII 4415), en indiquant l'adresse complète de l'expéditeur et en mentionnant spécialement les sommes provenant de la vente des insignes et celles réunies grâce aux dons volontaires des hôtes. En expédiant cet argent, on retournera en même temps au comité précité les insignes non vendus.

L'expert-examinateur et sa mission éducatrice au point de vue professionnel

Nous extrayons ce qui suit d'un communiqué de l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis:

Les experts-examinateurs fonctionnant lors des examens de fin d'apprentissage n'ont pas toujours été bien pénétrés de l'importance de leur mission. Hâtons-nous d'ajouter que l'on constate aujourd'hui une heureuse évolution dans ce domaine. Par ailleurs, les associations professionnelles ne manquent pas de faciliter la tâche des

experts en préparant à leur intention un choix de questions appropriées.

Il est évident qu'avant tout l'expert doit être lui-même un bon maître dans sa branche. Toutefois, ceci ne suffit pas, car un expert digne de ce nom doit posséder en outre les qualités d'un psychologue. Il doit savoir exprimer ses sentiments et engendrer la confiance. En abordant le candidat, il doit pouvoir faire sentir à ce dernier qu'il est son juge, mais qu'il est aussi son guide. Le candidat doit être questionné avec tact et bienveillance. La critique, tout en restant catégorique, sera aussi bienveillante. Faire preuve de trop grandes égards dans la fixation des notes d'examen, c'est rendre un mauvais service à l'apprenti.

Mais l'expert-examinateur a une autre importante mission.

Il est notable que pour le jeune homme, les derniers temps de son apprentissage constituent une période particulièrement difficile. Souvent, à ce moment-là, il est tenté de croire que la carrière qu'il a choisie n'est pas celle qui lui convient. Cette idée le tracasse à nouveau aux premières difficultés éprouvées pour trouver une place après l'apprentissage. Parfois, il cherchera à raccourcir son chemin en passant par dessus les étapes successives, pourtant si nécessaires à la formation professionnelle complète. C'est dans la profession de cuisinier que ce dernier fait se rencontrer le plus fréquemment.

Il est vrai que les échelons sont ici nombreux. Ils rebloquent facilement certains jeunes gens qui, croyant arriver plus rapidement, se placent dans un établissement de moindre importance où l'on se contente d'un seul cuisinier. On s'écarte ainsi de l'unique chemin conduisant au succès et on perd toute chance de parvenir à un poste supérieur et bien rémunéré, car dans cette profession seule la main-d'œuvre vraiment qualifiée est toujours demandée.

C'est à l'expert-examinateur qu'incombe la tâche de conseiller le jeune homme au sujet de sa carrière. En discutant bienveillamment avec le candidat sur le résultat de son examen et en l'entretenant des connaissances acquises, l'expert trouvera le moyen de le questionner sur ses intentions quant à

son avenir professionnel. Ce sera une précieuse occasion de signaler au jeune homme les lacunes de sa formation première, de le rendre attentif à telle école, à tels cours où il pourrait compléter son instruction pratique. Il lui fera comprendre par quelles étapes il doit encore passer pour devenir vraiment habile dans sa branche. Il lui signalera les meilleurs moyens de progresser dans la voie du succès.

Une courte conversation suffit ordinairement pour remplir cette belle mission de sage conseiller. A la sortie de son examen, le candidat se trouve dans un état d'esprit qui le rend particulièrement impressionnable et plus apte que n'importe quand à écouter de bonnes directions, à profiter de précieux encouragements. Cette tâche est vraiment digne de retenir l'attention des associations professionnelles et elles ont le devoir de réservé à la mission éducative de l'expert-examinateur une place toute spéciale dans les cours d'instructions qu'elles organisent.

Le projet de loi cantonale valaisanne sur la duré du travail

Dans notre numéro 28 du 10 juillet, nous avons résumé et reproduit en partie un article du *Journal suisse des artisans et commerçants*, organe officiel français de l'Union suisse des arts et métiers, concernant un projet de loi élaboré par le gouvernement valaisan pour régler dans ce canton la durée du travail dans les industries non soumises à la loi fédérale sur les fabriques. Cet article a mis hors des gonds certains milieux des employés d'hôtellerie qui, dans un langage courroucé, exposent leur point de vue dans l'*Union Helvétique* (No 31 du 31 juillet) et dans le *Peuple valaisan* (25 juillet), un journal dont on devine la couleur et qui juge bon de paraître à Lausanne.

Nous répétons que la première partie de notre article était un résumé de celui du *Journal suisse des artisans et commerçants*; la deuxième partie était une reproduction textuelle, sans aucun commentaire. Mais avec leur droiture bien connue, les pluminis syndicalistes nous font endosser la responsabilité de toutes les déclarations tirées d'une autre source. Dans ces milieux qui se proclament progressistes, on ne constate aucun progrès, en tout cas, en ce qui concerne les méthodes de discussion.

Dès que le patronat n'est pas immédiatement d'accord d'accepter les yeux fermés toutes les

lois restreignant la durée du travail et augmentant démesurément les charges de l'industrie, on l'accuse de « carence d'esprit social », de « manquer d'intelligence » et de ne pas « être ouvert à la justice sociale », d'avoir « des idées rétrogrades et brutallement égoïstes », ainsi qu'une « mentalité arriérée »; ces expressions sont celles dont on s'est servi dans l'*Union Helvétique*. Le *Peuple valaisan* en a de tout aussi sonores. Il parle de « manœuvres odieuses », de « lamentable mentalité du patronat », d'« exploitation patronale » et ainsi de suite.

On lisait dans l'article que nous avons reproduit : « Pour réaliser les réformes sociales, l'Etat est toujours le premier sur la brèche, pourvu que ce ne soit pas lui qui en fasse les frais, mais bien les employeurs. » Ces lignes ont scandalisé l'*Union Helvétique*; ce qui veut dire que cette vérité a touché juste. Mais le porte-parole du personnel n'a pas trouvé d'argument pour prouver le contraire, d'autant plus que si l'Etat, bon prince, puise dans ses caisses pour appuyer des réformes sociales, cet argent est venu de gros contribuables et non pas des salariés.

Nous constatons que l'hôtellerie valaisanne, dans son immense majorité hôtelière saisonnière et même hôtellerie à une seule saison, est menacée de se voir imposer la semaine de 60 heures. Dans les usines, les chantiers, les fabriques, les grands ateliers, on travaille officiellement 48 heures. Mais nos employés d'hôtels peuvent-ils comparer leur travail à celui des chantiers et des fabriques ? Au lieu de mentionner rapidement que l'auteur de l'article en question se répand en arguments sur les heures de présence et les heures de travail effectif et de passer plus loin, un journaliste conscientieux aurait reconnu que les heures de présence ou de travail moins pressant et moins fatigant constituent un facteur de première importance dans le problème qui nous occupe. On ne connaît pas des heures semblables dans les fabriques et les chantiers. Et nous posons cette question : De combien d'heures est composée la semaine de travail d'un patron d'hôtel pendant la saison, puisque nous parlons d'hôtellerie saisonnière ? Combien d'hôteliers, en Valais, peuvent-ils faire marcher convenablement leur entreprise en n'y consacrant que 60 heures par semaine ?

Le repos est nécessaire à l'organisme humain. Mais dans une hôtellerie presque exclusivement saisonnière, nous pouvons croire que les longs mois de chômage, c'est-à-dire de repos forcé, peuvent être suivis sans danger de quelques semaines de travail un peu intense, pour permettre à l'industrie dont on vit de vivre elle-même. Quand l'hôtellerie valaisanne ne pourra plus faire face à ses charges, quand ses établissements devront fermer leurs portes, les uns après les

Prosper Montagné traiteur renommé nous a envoyé une recette exquise de Pudding aux Raisins de Corinthe
COMPTOIR CENTRAL DURAISIN DECORINTHE GENÈVE

**LIQUEURS
WIJNAND
FOCKINK**

Hollands feinste Liqueur und Genever superior

Die Firma Fockink befindet sich seit 250 Jahren unter Leitung derselben Familie! Fockink Liqueure erhalten Sie bei Ihren Lieferanten. Wenn nicht erhältlich, wenden Sie sich an die Generalvertreter für die Schweiz:
HUGUENIN A.G. LUZERN

N.G.I.

Über die schone südl. Route nach Nord-, Süd-, Zentral- AMERIKA mit d. grossen komfortablen Schnell dampfern der N. G. I.

Navigazione Generale Italiana AUGUSTUS - ROMA - DULIO GIULIA - CESARE - COLOMBO VIRGILIO - ORAZIO Platzreservierung und Informationen bei der Generalagentur für die Schweiz: „SCHWEIZ-ITALIEN“ Reise- und Transportgesellschaft Sitz: ZURICH, Bahnhofstrasse 80 Vertretungen in Basel, Luzern, St. Gallen, Lugano, Locarno, Lausanne, Genf.

Schiffs-Bahn-Schlafwagen Billette nach allen Richtungen



Bei Bedarf von
Hotel-papieren
verlangen Sie Offerete bei

Maison WAP
Lausanne
wo man Sie prompt und zuverlässig bedient.

**CHAMPAGNE
GEORGE GOULET, REIMS**
LE PRÉFÉRÉ DES CONNAISSEURS
Agents généraux pour la Suisse:
RENAUD Frères - Bâle - St-Moritz

POMOSAN
ist POMOSAN, alkoholfreies Tafelgetränk aus Kernobst und Zitronensirup, erfrischt, nährt, steigert Leistungsfähigkeit, kältest nicht. Lieferungen in Spezialliegebinden mit Spundfilter und Abzapfvorrichtung. Höchste Bequemlichkeit für alle Bezüger.

Preis 40 Cts. per Liter at Münsingen. Abschluss zu reduziertem Preis.

**Alkoholfreie Obstverarbeitung
POMOSAN - Münsingen (Tel. 44)**

Vertreter: Ludi & Co., Bern

Garten-Schlüche
liefert am vorteilhaftesten
Schlauchfabrik Grosswangen 71
KUPPER SÖHNE, Telefon 25

Neuchâtel Châtenay
se trouve dans les bons Hôtels

MINIMAX

A vendre ou à louer avec long bail et achat du mobilier et du matériel.

Café-Restaurant auf dem Platze (im Zentrum der Stadt gelegen) zu verkaufen. Die räumigen, schön Wirtschaftsräume, Vereinsaal, Restaurantsäle und Logis zu vermieten. Kaufpreis günstig. Die Hypotheken sind geordnet. Jahresums. Fr. 150.000. Gute, strebsame Geschäftleute können diesen Umsatz noch erheblich steigern. Nur seriöse Referenten, die ein Kapital von ca. 50.000 leisten oder sicherstellen können, erfahren das Nähere auf dem Notariatsbüro.
Rudi Meyer, Biele, Bahnhofstraße 34

P.S. Ebenfalls auf dem Platze Biele ist das an besserer Lage gelegene

Hotel mit Restaurant (40 Betten mit fließendem kaltem u. warmem Wasser) vorteilhaft zu verkaufen.

Mittlere Hotel-Pension oder Restaurant
zu pachten gesucht (mit Vorkaufsrecht) von verheiraten, tüchtigen Oberkellern. Gef. offerten unter Chiffre A K 2332 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

A vendre ou à louer avec long bail et achat du mobilier et du matériel.

Hôtel-Pension-Restaurant-Tea-Room situé entre Lausanne et Genève, 760 m. d'alt., sit. splendide, vue unique au monde. Grand restaurant en plein air, bar aéroporté, terrasse grande de 100 m², 2 salles de billard, 2 salles de 25 couverts, jardin polager, terrain de culture de 23.000 m², ferme, écurie, porcherie, poulailler. Hôtel et dépend. compl. remis à neuf. Aff. merc. p. fam. ou jeunes mariés ayant avec elles enfants. Chiffre d'aff. très favorable et du matériel. Chiffre d'aff. progressant et augmentant chaque année. Ecrite sous chiffre A.T. 2269 à la Revue Suisse des Hôtels à Bâle 2.

Orfèvrerie Jacob
Genève (St-Jean)
Téléphone: Mt. Blanc 30.77
Adr. télégraph.: Jacobor, Genève
Fabrication spéciale pour
Hôtels et Restaurants
Couverts et Orfèvrerie de table métal blanc argenté fortement
Réparations - Réargenture
Maison fondée en 1878 — 5 médailles d'or

autres, faute de pouvoir éviter les déficits, elle n'aura plus besoin d'employés et toute la question sera réglée à fond.

On a le grand tort, dans certains milieux du personnel, de vouloir trop généraliser, de réclamer des réglementations trop uniformes, ne tenant pas suffisamment compte des réalités ni des circonstances particulières à telle région ou à telle catégorie d'hôtels. On prétend que ce qui a pu être fait ici doit être possible ailleurs. Mais qu'on nous cite un seul canton ayant promulgué une loi du genre de celle qui se prépare en Valais où l'hôtellerie soit satisfaite de cette réglementation. Qu'on vienne un peu interroger, par exemple, les hôteliers bâlois! On verra s'ils considèrent comme «toutes naturelles» les charges que l'Etat leur a imposées.

Le *Peuple valaisan* de Lausanne base son argumentation sur des déclarations faites par un employé d'hôtel ayant 18 ans de pratique. Cet employé, s'il existe, aurait dû embrasser une autre carrière qu'on l'en travaille que 48 heures, mais où l'on travaille ferme! Il prétend que le patronat hôtelier valaisan use et abuse de la situation créée par suite du manque de loi de protection des employés; que la durée du travail (il ne fait naturellement aucune distinction entre heures de travail effectif et heures de présence), en saison, est de 16 à 20 heures par jour. Il faudra, selon lui, que le patronat abandonne une fois pour toutes l'idée qu'un personnel d'hôtel doit être réduit en état d'esclavage pour rester moralement bon. Lui, au moins, avoue la démarque que l'Union Helvétique a faite auprès du Grand Conseil valaisan, en envoyant à chaque député une circulaire contenant ce passage: «Nous considérons la tenue du projet comme in minimum, dont il ne saurait rien être retranché si l'on veut que l'intention de la loi, telle qu'elle est marquée par sa dénomination, soit encore remplie en quelque mesure.»

Qu'on se dise bien que nos lois dites de protection sociale handicapent déjà dans une mesure dangereuse l'essor de nos industries suisses, qui ne peuvent plus lutter contre la concurrence étrangère travaillant dans des conditions moins onéreuses. De là pour nous travailleurs un chômage menaçant, qui s'est du reste déjà produit dans diverses branches. *Et la crise ne fait que commencer.* Maintenant on s'attaque à l'hôtellerie, qui a cependant devant elle des années très dures, étant donnée la situation économique mondiale. L'Etat, non content de renchérir artificiellement les denrées dont elle a besoin, se dispose à lui renchérir encore la main-d'œuvre, tout en la rendant difficile à trouver en refusant l'entrée en Suisse du personnel étranger. Nous nous demandons si le bureaucratisme officiel, sous prétexte de progrès social, n'écouterait toujours qu'un seul et même son de cloche, sans tenir compte des conséquences économiques de ses projets pour les industries visées et pour le pays?

Mg.

L'hôtellerie suisse en juin 1930

Les données recueillies par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail

sur l'activité de l'hôtellerie suisse pendant le mois de juin 1930 concernent 1122 établissements, en partie fermés, qui avaient au total, y compris les lits de réserve occupés, 79.526 lits à la mi-juin et 79.476 lits à fin juin. Les établissements ouverts qui ont fourni des données pour la statistique étaient au nombre de 1008 avec 67.771 lits au milieu du mois, et de 1069 avec 75.211 lits à la fin de juin.

Calculé sur le nombre des seuls établissements ouverts, le pourcentage moyen des lits occupés était de 39,2 à la mi-juin et de 39,5 à fin juin, contre 37,6 à fin mai.

Dans les stations situées à moins de 1000 mètres, le pourcentage moyen est monté de 42,1 à 47,7 de la fin de mai au milieu de juin, puis s'est abaissé à 46,5 durant la quinzaine suivante. Dans les stations plus élevées, le pourcentage moyen était de 23,8 à la mi-juin et de 29,6 à fin juin, contre 20,4 à la fin de mai.

Au milieu et à la fin de juin, les plus forts pourcentages d'occupation des lits étaient les suivants dans les principales villes: Bâle 85,9 et 69,4, Zurich 78,2 et 76,1, Genève 73 et 65, Berne 59,4 et 56,9, Lausanne-Ouchy 57,3 et 57,7, Lucerne 49 et 53,6.

Dans les stations balnéaires et climatiques, les plus hauts chiffres sont fournis au 15 et au 30 juin par Rheinfelden (72 et 63,3), Vulpera (43,9 et 80,3), Leysin (58,9 et 62,4), Vitznau (54,9 et 61,7), Weggis (62,8 et 53,2), Baden (55,2 et 55,7), etc.

Dans les stations romandes, le pourcentage moyen d'occupation des lits était le suivant aux mêmes dates: 69,8 et 71,8 à Montreux-Clarens, 62,9 et 70,5 à Biel, 80 et 24,2 à St-Cergue, 63,9 et 59,1 à Glion sur Montreux, 59,7 et 60 à Montreux, 46,9 et 56,7 à Neuchâtel, 55,8 et 41,4 à Montreux-Territet, 38,5 et 56,1 à Crans sur Sierre, 42,3 et 50,3 à Vevey, 33,8 et 54,1 à Loèche-les-Bains, 28,8 et 57,6 à La Chaux-de-Fonds, 34,2 et 43,1 au Mont Pelerin, 37,3 et 37,7 à Bex-les-Bains, 27 et 34,4 à Montana, 26,7 et 30,5 à Yverdon-les-Bains, 33,6 et 22,5 à Champéry, 26,3 et 27,1 à Fribourg, 20 et 27,5 à Villars-Arveyes, 13,9 et 19,8 à Villars sur Ollon, 6,4 et 24,8 à Chesières.

Dans la région de Locarno, les pourcentages d'occupation des lits au milieu et à la fin de juin variaient de 9,7 à 40,9%, suivant les localités, le dernier chiffre étant celui de la ville de Locarno; à Lugano, l'affluence était plus forte et variait de 7,1 à Cassarate à la fin du mois à 61,3 (Paradiso, mi-juin) et même à 87,5 (Cademario, mi-juin).

Le nombre des personnes occupées dans l'hôtellerie suisse a augmenté de 28,2% de la fin de mai à la mi-juin et de 22% durant la seconde quinzaine du mois. Par 100 lits dénombrés, la proportion des personnes occupées était de 30 au milieu de juin et de 32,9 à la fin du mois, contre 31,3 à la fin de mai. Mais pour 100 lits occupés, la proportion des personnes actives s'est abaissée de 83,3 à 76,6 du commencement au milieu de juin, puis elle est remontée à 83,2 à la fin du mois. On constate par conséquent qu'à la fin du mois de juin, alors que la saison devait être commencée en de nombreuses stations, le nombre des personnes occupées dans l'hôtellerie n'était pas très inférieur au nombre des clients.

Pour un tourisme neuchâtelois

Dans un article signé M. W., publié le 28 juillet par la *Feuille d'avis de Neuchâtel*, nous lisons entre autres:

Le canton de Neuchâtel traverse une nouvelle crise économique et s'aperçoit, un peu tard peut-être, qu'il était imprudent de mettre tous ses œufs dans le même panier en se voyant presque exclusivement à une seule et même industrie.

Le goût des voyages connaît depuis quelques années une faveur extraordinaire. Cependant le canton de Neuchâtel n'a guère bénéficié jusqu'à présent de ce développement du tourisme. Tout simplement il s'est laissé distancer. Autrefois, Neuchâtel était une ville où l'on s'arrêtait; on la choisissait comme étape d'un itinéraire. Actuellement, que vous demandez à une agence de voyages une excursion en Suisse de huit, dix ou quinze jours, on vous promènera un peu partout, sauf à Neuchâtel.

Et de bonnes gens de la ville assureront que cela est très bien ainsi. Pourquoi amener des étrangers? Il y a bien des risques à courrir. Ne vaut-il pas mieux rester matrice chez soi?

En attendant, il serait intéressant de savoir combien de jeunes gens quittent chaque année le pays neuchâtelois, parce qu'ils n'y trouvent pas de situation. On ne se préoccupe pas assez de cet aspect de la question. Neuchâtel a besoin d'un apport nouveau, qui doit lui venir de l'extérieur, et cet appétit il le trouverait dans le tourisme, pour peu qu'il veuille bien s'y prendre convenablement.

En somme, il ne s'agit que de rendre à Neuchâtel son ancienne renommée. Car déjà au temps des diligences, Neuchâtel était une ville de tourisme avant même que l'on parle du tourisme. Avec les bateaux à vapeur, le mouvement des voyageurs se développait encore. Et le chemin de fer du Franco-Suisse, première ligne internationale franchissant le Jura, valut à Neuchâtel un fort contingent de visiteurs français.

Mais, chose curieuse et qui ne tient pas à la simple coïncidence, les Neuchâtelois se sont détournés du tourisme au profit et à mesuré que l'horlogerie s'industrialisait davantage. Il semblait qu'ils avaient découvert le Pactole et que point n'était besoin de chercher ailleurs encore un avenir économique. Leur inertie et la fébrile activité des voisins les ont relégués en dernière place dans les régions de tourisme. Le nombre des hôtels qui ont disparu du chef-lieu est à cet égard bien significatif.

Pourtant les rives du lac de Neuchâtel peuvent, aussi bien que d'autres, charmer et retenir les étrangers. Ce qu'ils y voient est certainement différent de ce que l'on trouve à Genève, à Montreux ou à Interlaken. Mais précisément pour cela, Neuchâtel peut prétendre à une clientèle qui lui serait propre.

Nota de la rédaction. — Toute cela est très juste, mais aujourd'hui les touristes ne viennent pas sans qu'on les y invite. Il faut donc tout d'abord organiser une propagande méthodique et très active, naturellement fort coûteuse, comme le font les villes de tourisme. Et pourquoi ne pas combiner les efforts entrepris ou

envisagés dans les autres grandes localités du canton, dans la montagne, avec ceux de Neuchâtel et des jolies petites villes des bords du lac? Le Jura neuchâtelois, du lac à la France, peut fort bien prendre sa place parmi les régions de tourisme. Mais il faut une grande action commune. Aujourd'hui comme toujours, l'union fait la force.

Un chemin de fer à la Zugspitze

Le 8 juillet a été inauguré le chemin de fer bavarois qui mène au sommet de la Zugspitze, à une altitude de 2964 mètres. C'est la plus haute montagne des Alpes bavaroises et de tout le territoire allemand. Jusqu'à 2650 mètres, il s'agit d'une voie avec rails et crémaillère et non pas d'un téléphérique. Il y a une vingtaine d'années que cette entreprise était projetée, mais sa réalisation fut retardée par la guerre.

La ligne part de la station de Garmisch-Partenkirchen. Elle s'élève d'abord en pente douce jusqu'à la station de Grainau-Badersee. A partir de cet endroit, la pente devient plus rapide, le chemin de fer est pourvu d'une crémaillère. Il s'élève jusqu'à 1650 mètres d'altitude et pénètre ensuite dans un tunnel de 4500 mètres de longueur. Ce tunnel constitue le principal ouvrage d'art de toute la ligne. Il monte en sinuosités à travers la montagne, se rapprochant en plusieurs endroits de la paroi extérieure de rocher, ce qui a permis de percer des galeries et de l'attaquer à la fois en quatre points différents.

Le terminus de la voie ferrée se trouve, comme nous l'avons dit, à 2650 mètres d'altitude. On y construit un hôtel qui pourra loger 600 personnes. Les 300 mètres qui séparent ce point du sommet de la montagne sont parcourus en téléphérique.

Le service du chemin de fer est assuré par quatre locomotives ordinaires et huit locomotives à crémaillère. Des précautions spéciales ont été prises pour assurer la sécurité des convois. Chaque locomotive ne possède pas moins de quatre freins indépendants les uns des autres.

Le chemin de fer de la Zugspitze peut transporter en moyenne 720 personnes par heure jusqu'au point terminus de la voie ferrée et le téléphérique, dans le même temps, en peut transporter 300. Le chemin de fer sera particulièrement avantageux pour les sports d'hiver, car il permettra aux amateurs de ski de s'élever rapidement à une altitude minimum de 1500 mètres, à partir de laquelle on peut compter à peu près sûrement sur le soleil et la neige. Le plateau où l'on bâtit l'hôtel offre une surface de six kilomètres, avec des pentes douces favorables aux skieurs. Vers l'entrée du tunnel sera construite une piste de luges d'une longueur de quatre kilomètres.

Exigez le

GONZALEZ

Cognac authentique

RIVIERA FRANÇAISE HOTEL 1^{er} ORDRE A VENDRE

Belle situation. Centre grande ville. Saison ou année. Constr. récente, 80 chambres, 80 bains complets. Garage. Offres sous chiffre R T 2297 à la Revue Suisse des Hôtels à Bâle 2.

Grand Hôtel à Matadi

(CONGO BELGE)

Le CREDIT FONCIER AFRICAIN offre en location un vaste hôtel récemment construit à Matadi, port d'entrée du Congo Belge. Ascenseurs, éclairage électrique, eau courante. 32 chambres, toutes avec salle de bain, ce nombre pouvant être porté à 47. Au 5ème étage terrasse de 1010 m². Restaurant, bar, pergola. Adresser offres 39, rue du Commerce, Bruxelles.

Zu verkaufen event. zu verpachten

HOTEL

mit ca. 80 Betten und grossem Restaurant (Jahresgeschäft) mit nachweisbarem Jahresumsatz von Fr. 170.000 in wohlerhalttem, erstklassigem Sommer- und Winterkurst, umständehalber auf Herbst 1930 an solventer und finanziell starker Fachmann zu übergeben. Anzahlung ca. Fr. 80.000,- abzuzinsen nach Übernahme. Agentur Papierkorb. Gef. Offerten unter Chiffre JS 2278 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

A vendre
ravissante
Pension

dans le Jura (alt 1050 m.), non habitation familiale, saison été-hiver. Demander adresse sous chiffre B. N. 2273 à la Revue Suisse des Hôtels à Bâle 2.

COGNAC MARTELL

Gegründet im Jahre 1715



Fred. Navarra
Genf

Verlangen Sie überall die Reise-
FLASCHE MARTELL ***

OELHEIZUNG - IDEALE HEIZUNG CUENOD-OELBRENNER

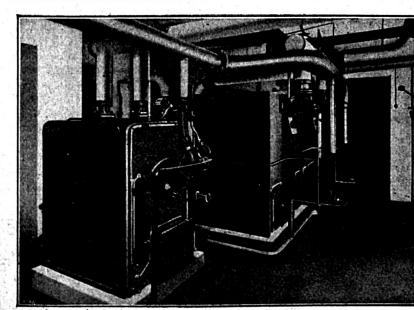
mit vollautomatischem Betrieb

die vollkommensten
die billigsten im Betrieb
die bewährtesten

Der Cuenod-Brenner wurde für die Heizung
der grössten europäischen Hotels gewählt.

ATELIERS H. CUENOD S.A.
Chatelaine - GENEVE

H. CUENOD-WERKE A.G.
Sihlporte, Löwenstr. ZÜRICH



EGLISANA

EGLISAUER TAFELWASSER
MIT FRUCHTSIRUP
DAS GESENDE GETRÄNK!

Ausstattungen für Hotels und Restaurants

Gegründet 1820

Hotel-Porzellan
Engl. Hotel-Fayencen
Glas- und Kristall-Service
Hotel-Silber und -Besencke
Spezialitäten für Hotels aus
Cromargan - Kupfer - Nickel

Theodor Meyer, Bern
32 Marktgasse 32

Verlangen Sie Offerte und un-
verbindlichen Vertragsbesuch

NEUKOMM & Co
Steppdeckensfabrik
Oerlikon
Neuanfertigungen Reparaturen